

# REGLEMENT COURSE NATURE

## Course des lièvres

**Parcours** : la course nature mesure 12km à travers la campagne de Baguer Morvan. Le départ sera donné à partir 10h au terrain des sports.

**Inscriptions** : Epreuve ouverte à tous et à toutes (né avant le 01/11/2005) licenciés FFA et non licenciés.

Les inscriptions se font sur le site de NEXT RUN. Droits d'inscription est de **11€ euros (dont 1€ de commission NextRun)**.

Pour tout engagement, la photocopie du certificat médical est obligatoire datant de moins d'un an à la date de la course, et précisant une non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. (Pas de licence d'un autre sport)

Le retrait des dossards aura lieu le dimanche matin 03 octobre à partir de 8h30 à la salle des sports de Baguer Morvan.

**Pas d'Engagement sur place (NON AUTORISE)**

**Ravitaillement** : au 6<sup>ème</sup> km puis à l'arrivée

**Classement** : Général par catégorie et par club ou association **sans affichage**

**PODIUM uniquement pour les 3 premier Hommes et 3 premières Femmes**

**Lots** : lots à tous les participants à la remise du dossard

**Annulation de l'épreuve** : En cas de force majeure, catastrophe naturelle, mauvaise météo ou une interdiction administrative mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**En cas d'annulation pour cause de COVID 19, les concurrents seront remboursés de la somme de 10€**

**Assurance** : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

**Sécurité** : Celle-ci est assurée par des bénévoles et une ambulance secouriste.

**Droits à l'image** : Le Comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

**Publications des résultats sur Internet** : Les coureurs qui ne souhaitent pas que leur nom soit mentionné sur internet doivent prévenir le comité d'organisation avant le départ de l'épreuve.

**CNIL** : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par

notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations

**PASS SANITAIRE** : conformément au protocole sanitaire en vigueur, un PASS SANITAIRE devra être impérativement présenté à l'entrée du stade. Sans ce pass, toute entrée sera interdite dans l'enceinte du stade et aucune remise de dossard ne sera possible.

**RETRACTATION** : L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN.

**CESSION DE DOSSARD** :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN lorsque l'épreuve sera complète.

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.